

A notre avis, il est temps de supprimer cette ambivalence. Le Canada a besoin d'une institution nationale spécifiquement chargée de la recherche scientifique à long terme, qui pourrait contribuer à l'avancement des connaissances dans le monde, inspirer les chercheurs universitaires et répondre aux besoins gouvernementaux dans ce domaine. L'académie pourrait être viable sans vraiment un nouveau fardeau financier au gouvernement, dans la mesure où on lui confierait la plupart des activités de recherche à long terme qui devraient demeurer intra-muros.

En mai 1976, M. Schneider s'est opposé à deux titres à cette proposition. Premièrement, un laboratoire gouvernemental dont les travaux seraient consacrés exclusivement à la recherche fondamentale pourrait difficilement survivre car on lui demanderait constamment d'aborder d'autres domaines. Deuxièmement, les échanges entre les scientifiques qui se consacrent à la recherche pure et ceux qui font de la recherche appliquée sont essentiels. Selon M. Schneider, cette deuxième objection était plus importante que la première, mais il a admis que ces contacts ne devaient pas forcément être organisés sous un même toit et pouvaient être établis entre différents services administratifs.⁽¹²⁾ De plus, comme nous l'avions expliqué en 1973, la création de l'académie nationale que nous proposons aurait établi les mêmes barrières organisationnelles entre la recherche pure et la recherche appliquée que celles qui ont été élevées dans les laboratoires de Bell Téléphone aux États-Unis. Et ces laboratoires, selon Harvey Brooks, «sont généralement considérés comme les organisations techniques les plus efficaces et les plus novatrices du monde entier... [et] devraient servir de modèle pour la mise sur pied d'une organisation scientifique fédérale».⁽¹³⁾

Le gouvernement doit maintenant déterminer s'il veut faire du Conseil national de recherches une académie consacrée principalement à la recherche à long terme ou un ensemble de laboratoires industriels. Selon nous, le CNRC ne peut mener à bien ces deux missions, surtout dans le contexte qui prévaudra à l'avenir. Le Conseil pourrait bien être forcé de confier aux universités la plupart de ses activités de recherche pure. Nous ne croyons pas que cette solution soit réaliste ou souhaitable. D'autre part, le gouvernement a déjà implicitement décidé, en généralisant sa politique d'impartition, de réduire ses activités de recherche pure intra-muros. Nous croyons que, si le gouvernement désire maintenir l'excellence tout en réduisant les efforts dans ce domaine, il devra confier la plupart des travaux à un organisme unique. Le CNRC est le seul organisme gouvernemental en mesure de se charger de cette mission.

Les activités intra-muros de recherche appliquée et de développement, destinées à venir en aide au secteur manufacturier et à celui de la construction, font face au même dilemme car elles subiront les mêmes coupures. A l'heure actuelle, ces activités sont dispersées dans plusieurs organismes gouvernementaux. Le ministère de l'Environnement, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de même que celui de l'Agriculture, ont des